

les paramètres nécessaires pour l'harmonisation de divers types de politiques environnementales pourraient être clarifiés.

En plus de cela, le Groupe mixte d'experts a entrepris des travaux dans les trois domaines :

1. Mesures commerciales relatives aux accords internationaux portant sur l'environnement et la conservation : des règles qui offrent une orientation quant à l'application de mesures commerciales efficaces, et les moins nocives possibles, pour le commerce.
2. Effets des politiques commerciales sur l'environnement : les recommandations contribueraient à sensibiliser le secteur commercial face aux politiques environnementales et assureraient que leurs incidences sur l'environnement soient bien prises en considération.
3. Effets des politiques environnementales sur le commerce : les recommandations contribueraient à sensibiliser le secteur de l'environnement face aux politiques commerciales et assureraient que leurs incidences sur le commerce soient bien prises en considération.
4. Application aux pays en voie de développement : il faudrait voir dans quelle mesure les principes directeurs s'appliqueraient pour internaliser les coûts environnementaux des pays en voie de développement et pour atténuer des problèmes commerciaux éventuels.

Jusqu'à ce jour, le Groupe mixte d'experts a identifié des liens importants entre le commerce et l'environnement et en a achevé l'analyse initiale. En se basant sur ces travaux, les ministres de l'OCDE se sont entendus sur les questions générales ci-après :

1. Les politiques commerciales et environnementales peuvent se renforcer mutuellement dans la poursuite d'un développement durable, et particulièrement si les conséquences de ces politiques ayant des répercussions négatives sur le commerce et l'environnement sont supprimées et si les avantages et les coûts environnementaux sont internalisés en prix nationaux et internationaux. Contrairement au développement durable, la libéralisation du commerce n'est pas une fin en elle-même, mais peut constituer un important moyen pour réaliser une meilleure efficacité économique et un développement durable.
2. Les politiques commerciales et environnementales devraient, tout en visant une place grande sensibilisation, accorder toute l'attention requise aux répercussions mutuelles de chaque domaine de politique, à la nécessité de sauvegarder l'intégrité des principes-clés régissant le commerce et l'environnement, à l'étude de solutions de rechange en matière de politique, et aux façon d'éviter des conflits par une coopération accrue et par l'intégration du processus de prise de décision. Il faut veiller à garantir que des mesures commerciales en rapport avec l'environnement ne constituent pas des obstacles déguisés au commerce, qu'ils font partie d'un ensemble équilibré et efficace d'instruments politiques et qu'ils sont cohérents avec les principes du commerce multilatéral.